

DÉPARTEMENT  
DE L'OISEARRONDISSEMENT  
DE CLERMONTCANTON DE  
SAINT JUST EN CHAUSSEEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

Délibération  
N° 2026-16

Le 3 avril deux mil vingt-six à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 27 mars 2026.

**PRESENTS** : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Pascal Bourgeteau, Mme Sandrine Mahutte, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Patrick Convers, Mme Yveline Desmedt, Adjoints ; Mme Sandrine Bornsiak, Mme Katia Bucamp, Mme Dominique Chédeville, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, Mme Marie-France Leverbe, M. Thierry Manfredi, Mme Elisabeth Rouvreau, M. Christophe Trevily, M. Thierry Wims, M. Romuald Cazier, M. Julien Corette, Mme Eléa Flament, M. Pascal Foviaux, Mme Anne-Sophie François, M. Matthieu Grene et Mme Cécilia Rucquoy formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Colette Dollez par M. Patrick Convers, M. Cédric Desmedt par M. Christophe Choquet, M. Matthias Matron par M. Bernard Dubouil.

**ABSENT** : Vincent Berthelot

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Ayant donné procuration : 3
- Votants : 28
- Absent excusé : -
- Absent : 1

Accusé de réception en préfecture  
060-216005744-20260403-2026-16-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

**Objet** : Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision qu'il a prise le 11 mars 2026, lors de son précédent mandat, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Décision n° 2026-03 : autorisant INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO) à signer l'avenant n° 2 relatif aux travaux de réfection des équipements d'athlétisme et de football et de création de deux courts de padels- concernant le lot 2 « padels couverts » pour un montant de 28 672,00 € HT, augmentant le marché de 5,33 %
---	--

### Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par M. Bernard DUBOUIL,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

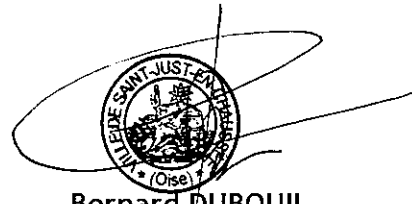
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 47/2023 en date du 7 juillet 2023 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

**PREND ACTE** de la décision prise par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

Pour copie conforme.



**Bernard DUBOUIL**  
Maire de St Just-en-Chaussée

En application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
060-216005744-20260403-2026-03-0001  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026